



Votre lettre du : - Rayen MAKNI  
Vos réf. : - Avenue de liberte 92  
Nos réf. : - 3005 Sfax  
Date : 29 juin 2023 TUNISIE

Concerne : Votre visa en tant que pharmacien

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint votre visa qui atteste de votre inscription dans la banque de données fédérale permanente des professionnels des soins de santé en tant que pharmacien et qui vous donne l'accès à la profession sous réserve de votre inscription à l'Ordre des Pharmaciens.

Vous pouvez également consulter toutes les données relatives à votre profession disponibles au SPF Santé publique et à l'INAMI sur le portail [www.prosanté.be](http://www.prosanté.be). Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce portail et de vérifier si les informations fournies sont encore correctes.

Remarque : l'accès au portail proSanté peut prendre deux jours après la délivrance du visa.

Notre administration se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire à l'adresse e-mail suivante : [info@health.fgov.be](mailto:info@health.fgov.be).

Recevez, Monsieur, mes meilleures salutations,



Annick Poncé  
Directeur général ad interim



SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement  
Direction générale Soins de Santé

*Service Professions de Santé et Pratique Professionnelle*

Avenue Galilée 5/2 B-1210 BRUXELLES

## VISA AUTORISANT L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE PHARMACIEN A PARTIR DU 28/06/2023

A tout quiconque,

Conformément à l'article 11 de la loi du 22 avril 2019 relative à la qualité de la pratique des soins de santé, le diplôme de base pour la profession de **pharmacien** de **Rayen MAKNI**, né(e) le **19 juillet 1993**, dont le numéro de registre national est le **934719-407-44**, est visé par la Direction générale Soins de santé du Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, sous le numéro de visa **389223**.

Conformément à l'article 99, 6° de la loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé, les données d'identification de **Rayen MAKNI** sont transmises à la banque de données fédérale permanente des professionnels des soins de santé.

Bruxelles, le 29 juin 2023

Annick Poncé  
Directeur général ad interim